



Dijon, jeudi 13 juillet 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/04834

Pris en application :

Code des transports

Insuffisance de la ressource en eau**Ancien canal de Briare****Passages programmés****Modification temporaire des horaires de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 13/07/2023 à 09:00 au 31/10/2023 à 19:00o **Canal de Briare, embranchement de l'ancien canal**

entre les pk 0,000 (écluse 1 de Baraban) et pk 2,634 (écluse 4 de la Cognardière)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers sont informés qu'en raison d'un déficit chronique de la ressource en eau, les mesures exceptionnelles d'économie d'eau sont maintenues jusqu'à la fin de la haute saison. Toutefois, les horaires de passage aux écluses sur l'ancien canal de Briare qui sont temporairement modifiées, ont été légèrement revues à la hausse à compter du 13 juillet, conformément à la décision jointe au présent avis.

Les passages sont autorisés aux horaires suivants :

- de 9h00 à 10h30**- de 14h00 à 15h00****- de 17h00 à 19h00**

Les conditions de navigation pouvant évoluer, nous vous invitons à consulter régulièrement les avis à la batellerie.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)**Service(s) à contacter :**

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

UTI Val-de-Loire-Seine, 17 rue du Pont Canal, 45250 BRIARE

Tél : 02 38 31 26 20

Date limite d'affichage :

01/11/2023

Adjoint(e)

Signé

Christelle BERNES CABANNE